



000981 du 26 avril 2026

Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Date de la convocation :
Le lundi 20 avril 2026

Date d'affichage :
04/05/2026

Nombres de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 32

Représentés : 0

Absents : 1

Votants : 32

POUR : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture de
Mayotte

L'an deux mille vingt et six, le 26 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations, après convocation, du 20 avril, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de M. ISSILAMOU Hamada, Maire.

Étaient présents : M. ISSILAMOU Hamada, Mme ABDALLAH Rahadati, M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, Mme MLOI Siti Ladhati, M. MIKIDADI Madihali, Mme BACO MADI Hadidja, M. MROIVILI Saifilahi, Mme NAKIDI Mounafati, M. ABDOU Mouayad, Mme ALI Fatima, M. ALI Abdillah, Mme SALIM Zaïhati, M. MPELEKE Wilidane, Mme PLACI Polette, M. MOHAMED M'ZE, Mme ALI TAMOU Fatima, M. BACAR Fahardin, Mme IBRAHIM-IDJABOU Fatima, M. AHAMADA Bacar M'bayé, Mme ALI Fatima ADAM, M. SAID Anli, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. EL DINI MADI Rifain, Mme HASSANI Kalathoumi, M. ALI MINIHADJI Salimou, Mme BACAR Inchaty SOILIHI, M. ABDALLAH Antoine, M. ABDOU Saïd, Mme SAID MLARAH Nouriaty, M. MAHAMOUDOU Issa, Mme CHEIK-AHMED Malika Saiendat, M. MADI SOUMAILA Soula

Étaient représentés :

Étaient absents : Mme SALIM Anziza

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, **M. MROIVILI Saifilahi**, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal

- Vu le CGCT et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, D.1411-4 et D.1411-5 ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°000980 en date du 26 avril 2026 relative à la fixation des modalités de dépôt listes CAO,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu d'instaurer une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.),
- Considérant que cette C.A.O. est composée, outre le Maire ou son représentant, de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Considérant qu'il est également de rigueur, selon les mêmes modalités, de procéder à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.
- Considérant que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres du CAO,

Après avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents :

- De renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- De désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Titulaires		Suppléants	
Mme PLACI Polette		M. MPELEKE	
Mme IBRAHIM-IDJABOU Fatima		MROIVILI Saifilahi	
M. ALI MINIHADJI Salimou		M. ALI Abdillah	
M. ABDOU Saïd		Mme CHEIK-AHMED Malika Saiendat	
M. ABDALLAH Antoine		M. MADI SOUMAILA Soula	

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
 Reçu en préfecture le 04/05/2026
 Publié le
 ID : 976-200008886-20260426-981DLB2026-DE

- De valider le règlement du fonctionnement de la CAO joint en annexe

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 28/04/2026

Le Maire

M.ISSILAMOU Hamada

Le Maire

